



ArcelorMittal

Pour une industrie compétitive et partenaire des régions

ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.
ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c.

**Mémoire présenté au ministre
des Finances du Québec dans
le cadre des consultations
prébudgétaires 2023-2024**

2023-01-27

Table des matières

À propos d'ArcelorMittal Exploitation minière et ArcelorMittal Infrastructure.....	3
Mise en contexte : un rôle historique à renforcer	4
1. Le PAFI : améliorer l'attractivité du Québec.....	5
2. Redevances minières : viser l'équité régionale	8
3. Un partenariat pour l'avenir.....	12



À propos d'ArcelorMittal Exploitation minière et ArcelorMittal Infrastructure

ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. (ci-après désignée « AMEM ») est l'un des plus grands producteurs de concentré de minerai de fer au monde et le plus important au pays.

AMEM opère deux mines près de Fermont, celles de Fire Lake et de Mont-Wright, qui lui permettent d'atteindre une capacité de production annuelle de 25 millions de tonnes de concentré de fer. De ce total, 10 millions de tonnes sont transformées chaque année en boulettes d'oxyde de fer dans son usine de bouletage de Port-Cartier.

AMEM prévoit d'ici la fin 2025 de modifier le procédé de son usine afin de devenir l'un des plus importants producteurs mondiaux de boulettes de fer à « réduction directe », un intrant essentiel à la fabrication d'acier à faible empreinte carbone.

ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. (ci-après désignée « AMIC ») détient le plus long chemin de fer privé du Canada (420 km) qui relie la mine de Mont-Wright à Port-Cartier, où l'entreprise détient et exploite également le plus important port de mer privé au Canada et le quatrième en achalandage après les ports de Vancouver, Montréal et Sept-Îles. Plus de 450 navires y sont accueillis chaque année.

Les activités d'AMEM et AMIC (collectivement désignées « AMMIC » aux fins d'alléger le texte) à Fermont, à Port-Cartier et à Longueuil, où se situe leur siège social, génèrent plus de 2 700 emplois directs permanents. En ajoutant les emplois indirects et induits, on compte plus de 8 300 emplois découlant de leurs activités.



Mine d'AMEM au Mont-Wright, près de Fermont

Mise en contexte : renforcer le rôle historique de l'industrie

Le secteur industriel a toujours joué un rôle central dans le développement de l'économie du Québec et de ses régions. C'est notamment le cas pour la Côte-Nord, qui s'est développée autour de grandes industries comme celles du fer et du bois.

Les entreprises industrielles participent aussi largement à la prospérité de l'ensemble du Québec. Le fer, par exemple, constitue aujourd'hui son 3^e principal produit d'exportation. En 2022, la valeur des exportations de minerais et de concentrés de fer **a atteint plus de 3 G\$ⁱ**.

AMMIC, plus particulièrement :

- Contribue annuellement à plus de **1 G\$ au PIB** québécois ;
- A transféré à l'État québécois un total de **plus de 965 M\$ en redevances minières** entre 2016 et 2021ⁱⁱ ;
- A attribué des contrats à près de **800 fournisseurs locaux** en 2022.

Le secteur industriel est ainsi un créateur de richesse considérable.

Les entreprises industrielles souhaitent poursuivre sur cette voie. Le cadre dans lequel elles opèrent devra cependant être ajusté afin de maximiser les retombées positives qu'elles génèrent.

Recommandations d'AMMIC

- **Recommandation 1**
Reconduire le *Programme d'aide financière à l'investissement* ou développer un nouveau programme équivalent afin de maintenir la compétitivité des projets industriels en sol québécois.
- **Recommandation 2**
S'assurer que le gouvernement du Québec redistribue une partie significative des redevances sur les ressources naturelles aux communautés d'où elles proviennent afin qu'elles puissent répondre à leurs besoins importants en matière d'infrastructure.

AMMIC remercie le ministère des Finances pour l'occasion qui lui est offerte de partager ses propositions afin de renforcer le rôle historique de l'industrie dans le développement du Québec et de ses régions.

1. Le PAFI : améliorer l'attractivité du Québec

Les entreprises au Québec évoluent dans un contexte hautement compétitif et rivalisent contre d'autres juridictions dans le monde où les coûts de production sont plus bas, notamment en raison de l'environnement réglementaire et des conditions salariales qui y prévalent. Bien que le contexte québécois puisse être un atout pour les travailleurs et la société en général, il n'en demeure pas moins essentiel que des actions soient prises pour attirer des investissements au Québec.

Pour répondre aux défis rencontrés par les grands industriels québécois, le *Programme d'aide financière à l'investissement* (PAFI) a été annoncé en 2016 et mis en œuvre en janvier 2017.

Ce programme offre un soutien financier équivalent à 40 % des coûts en capital (CAPEX) des projets qui contribuent à augmenter la productivité ou la capacité de production des grandes entreprises. Six ans après son implantation, son bilan ne pourrait être plus clair : **il a permis d'accroître significativement les investissements réalisés en territoire québécois.**

Le tableau 1, qui présente la moyenne annuelle des investissements en CAPEX d'AMMIG avant et après la mise en œuvre du PAFI, est révélateur quant à son efficacité.



Usine de bouletage d'AMEM à Port-Cartier.

Tableau 1. Investissements en CAPEX d'AMMIC avant et après la mise en œuvre du PAFI.

Période d'investissement	Investissements annuels moyens en CAPEX (\$ CA)
Période 2015-2016 (avant le PAFI)*	≈ 162 M\$/année
Période 2017-2022 (après le PAFI)	≈ 239 M\$/année
Delta 	+ ≈ 77 M\$/année + 47,5 % des investissements annuels moyens en CAPEX

*AMEM avait auparavant une capacité de production d'environ 16 millions de tonnes de concentré de fer par an. Un projet d'expansion de la mine du Mont-Wright a été mené dans les années 2011-2013 pour atteindre un niveau de production de 25 millions de tonnes par année. Ce niveau de production a été atteint au cours de l'année 2014. La période 2015-2016 est utilisée comme base de référence, car le niveau de production était comparable à celui que l'on observe depuis la mise en œuvre du PAFI. Ceux des années précédant 2015 seraient inférieurs.

Cette augmentation marquée de 47,5 % des investissements en capitaux d'AMMIC est grandement associée à la mise en place du PAFI. Ce programme améliore la période de retour sur investissement (PRI) de ses projets, les rendant plus attrayants pour le siège social mondial du Groupe ArcelorMittal. Les capitaux du Groupe international étant limités, une augmentation de l'attractivité des projets permet d'attirer une plus grande portion de l'enveloppe globale dans les installations québécoises.

L'expansion de la mine de Fire Lake

Le projet d'expansion de la mine de Fire Lake, complété par AMEM en 2019, est une démonstration probante de l'efficacité du PAFI.

Ce projet de 130,6 M\$ a permis de doubler la quantité de minerai provenant de la mine de Fire-Lake, passant d'une production annuelle de 7,5 millions de tonnes à 15 millions. La concentration de fer étant plus élevée dans le minerai à Fire Lake qu'à la mine de Mont-Wright, cette production additionnelle a augmenté la productivité d'AMEM (moins de roches stériles à déplacer et à retirer pour produire la même quantité de concentré) et, finalement, les revenus générés sur la Côte-Nord.

Malgré les bénéfices du projet, son déploiement n'allait pas de soi. Le Groupe ArcelorMittal a pris la décision de prioriser cet investissement grâce au PAFI qui a réduit la PRI du projet et a accru sa compétitivité par rapport à d'autres options au sein du Groupe.

Le résultat : environ 130 M\$ investis sur la Côte-Nord, des contrats offerts à de nombreux fournisseurs locaux et des revenus additionnels contribuant aux finances du Québec.

C'est donc avec appréhension qu'AMMIC prend acte de la fin imminente du PAFI.

Selon les directives actuelles du programme, les entreprises industrielles éligibles au financement ont jusqu'au **31 décembre 2023 pour soumettre des projets**. Toujours selon ces directives, les projets doivent être **complétés au plus tard le 31 décembre 2025**.

Les résultats du programme depuis janvier 2017 sont clairs quant aux retombées positives qu'il a entraînées en matière d'investissements pour le Québec.

D'ailleurs, quelques projets majeurs ont été reportés en raison de la crise de la COVID-19 et sont maintenant plus à risque face à la compétition internationale, car ils ne pourront pas être complétés d'ici la date limite du programme.

Dans ce contexte, AMMIC fait la recommandation suivante au gouvernement du Québec :

Recommandation 1

Reconduire le *Programme d'aide financière à l'investissement* ou développer un nouveau programme équivalent afin de maintenir la compétitivité des projets industriels en sol québécois.



2. Redevances minières : viser l'équité régionale

À travers le *Programme de partage des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles* (ci-après le « Programme »), le gouvernement du Québec redistribue, chaque année, une partie des redevances perçues sur l'exploitation de ressources naturelles à des municipalités régionales de comtés (MRC) et certaines villes hors MRC sur son territoire.

L'objectif de faire profiter davantage les communautés des retombées de l'exploitation des ressources est louable. Cela est aussi important pour solidifier les relations entre les entreprises et leurs communautés hôtes ainsi que pour développer de bons milieux de vie et pour les citoyens et employés. **Cela dit, les modalités encadrant actuellement la redistribution des redevances favorisent une iniquité territoriale qui va à l'encontre de l'objectif initial du Programme.**

Certains territoires qui accueillent les projets les plus importants en matière de valorisation des ressources naturelles **reçoivent des sommes disproportionnellement basses par rapport à leur contribution à la richesse du Québec**. Cette situation est particulièrement évidente dans la MRC de Caniapiscau qui regroupe les villes de Fermont et de Schefferville ainsi que les communautés de la Nation Innu de Matimekush-Lac John et de la Nation Naskapi de Kawawachikamach.

Les plus grands contributeurs aux redevances minières au Québec se trouvent dans la MRC de Caniapiscau. En 2021, les minières de la région, incluant AMEM, ont payé **plus de 567 M\$** en redevances minières. La même année, la MRC **n'a reçu que 292 007 \$** du Programme.

En moyenne, entre 2016 et 2021, les minières de la MRC de Caniapiscau ont généré **autour de 40 %** du total des redevances minières pour un montant moyen de près 219 M\$ par an. **En revanche, la MRC a toujours reçu bien moins que 1 % de l'enveloppe totale du Programme, soit entre 0,11 % et 0,77 % selon les années¹.** Le tableau 2 à la page 10 démontre bien cette situation.

AMMIC est fière de contribuer à la prospérité générale du Québec, mais déplore que les territoires comme le Caniapiscau profitent très peu des redevances sur les ressources naturelles alors qu'elles en ont grandement besoin pour développer leurs infrastructures et accroître leur attractivité.

¹ La part des montants redistribués allant à la MRC de Caniapiscau est calculée sur la base des informations publiques sur le partage des redevances sur les ressources naturelles :

Accord 2016-2019 : [Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 \(gouv.qc.ca\)](#)

Accord 2020-2024 : [Partenariat 2020-2024 — Pour des municipalités et des régions encore plus fortes - Entente \(gouv.qc.ca\)](#)

Dans le Caniapiscaw, ces redevances pourraient être utilisées pour des travaux essentiels comme :

- le déploiement d'infrastructures énergétiques, comme une nouvelle ligne électrique, nécessaires à la décarbonation et au développement de la Fosse du Labrador ;
- le développement d'un nouveau quartier industriel pouvant attirer plusieurs entreprises ;
- la construction d'un centre de tri de matières résiduelles, d'un nouveau site d'enfouissement, d'un réseau d'aqueduc pour de nouvelles maisons et d'une piste d'atterrissage pour avions afin de moins dépendre des services offerts à Wabush, au Labrador ;
- l'asphaltage complet de la route 389 pour en accroître la sécurité.

Une meilleure redistribution des redevances donnerait plus de moyens à la MRC pour réaliser des investissements visant à **accroître l'attractivité de la région**, en pleine cohérence avec la stratégie « Habiter notre nord » de la Société du Plan Nord. **Ceci permettrait d'attirer plus de main-d'œuvre qualifiée dans la région.**



Tableau 2. Montants reçus par la MRC de Caniapiscou dans le cadre du Programme de partage des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles par rapport aux redevances minières payées.

Année	Redevances perçues auprès d'AMEM	Redevances perçues auprès de l'ensemble des minières de la MRC	Redevances minières totales perçues au Québec ²	Montants versés à la MRC de Caniapiscou par le Programme	% des redevances minières totales provenant de la MRC de Caniapiscou	% des redevances minières payées dans la MRC de Caniapiscou retournées dans la MRC	% de l'enveloppe annuelle du Programme accordée à la MRC (approx.)
2016	20 046 018 \$	20 059 811 \$	105 331 259 \$	27 815 \$	19 %	0,14 %	0,11 %
2017	67 397 158 \$	67 491 296 \$	220 695 218 \$	72 925 \$	31 %	0,11 %	0,29 %
2018	79 409 162 \$	114 161 178 \$	287 289 658 \$	70 625 \$	40 %	0,06 %	0,28 %
2019	138 178 411 \$	182 201 282 \$	390 731 079 \$	68 100 \$	47 %	0,04 %	0,27 %
2020	229 864 734 \$	360 546 416 \$	626 730 316 \$	196 575 \$	58 %	0,05 %	0,68 %
2021	430 258 090 \$	567 617 822 \$	Données à venir ³	292 007 \$	Données à venir	0,05 %	0,77 %
TOTAL Absolu	965 153 573 \$	1 312 077 805 \$	Données à venir	728 047 \$	Données à venir	N/A	N/A
Moyenne annuelle	160 858 929 \$	218 679 634 \$	Données à venir	121 341 \$	39 %	0,08 %	0,4 %

² Les redevances minières totales ont été calculées à partir des rapports publiés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec : [Données sur l'activité minière - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts \(gouv.qc.ca\)](#). Seules les données de 2021 n'ont pas encore été publiées par le ministère et proviennent directement des entreprises minières (excluant Tata Steel pour l'année 2021).

³ Les informations ne sont pas encore disponibles sur le site Internet du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec.

L'iniquité manifeste entre la provenance des revenus et son allocation dans les communautés qui les génèrent s'explique par les méthodes de calcul utilisées pour redistribuer les redevances. Celles-ci pénalisent les territoires moins peuplés et éloignés, mais **qui accueillent bien souvent des entreprises du domaine des ressources naturelles**, comme celui du Caniapiscou, nonobstant leurs besoins réels. Entre autres, la formule attribue une partie des sommes en fonction :

- **Du nombre d'habitants qui résident en permanence sur le territoire** : seuls 2 601 habitants sont reconnus pour la MRC de Caniapiscou. Le calcul du partage des redevances ne prend d'ailleurs pas en compte les travailleurs permanents non-résidents des entreprises minières (« fly-in/fly-out »), qui font aussi usage des services des communautés locales et de la MRC. Le calcul ne considère également pas les résidents des communautés Innu et Naskapi.
- **De la superficie du territoire, jusqu'à l'occurrence de 10 000 km²** : la superficie de la MRC de Caniapiscou est 8 fois supérieure à ce plafond (80 465 km²). Des ressources importantes sont requises pour gérer ce territoire.

AMMIC déploie des efforts pour attirer et convaincre davantage de personnes à choisir le Nord, mais comment y arriver alors que les infrastructures d'accueil sont inadéquates ?

Pour corriger cette situation, AMMIC fait la recommandation suivante au gouvernement du Québec :

Recommandation 2

S'assurer que le gouvernement du Québec redistribue une partie significative des redevances sur les ressources naturelles aux communautés d'où elles proviennent afin qu'elles puissent répondre à leurs besoins importants en matière d'infrastructure.



3. Un partenariat pour l'avenir

L'industrie a directement participé à bâtir le Québec d'aujourd'hui en soutenant le développement de ses régions, en investissant massivement dans la création de richesse et en consolidant une expertise dans des produits qui sont devenus une fierté. Le fer en est un excellent exemple.

La prolongation du PAFI ou la création d'un programme équivalent permettrait à la grande industrie de poursuivre sur cette voie. Dans les prochaines années, les entreprises industrielles, entre autres dans le domaine des ressources naturelles, peuvent continuer à faire évoluer le Québec en le positionnant dans des créneaux d'avenir, comme l'acier à faible empreinte carbone. Cela exige néanmoins que le Québec se dote des moyens pour attirer les investissements nécessaires.

Une meilleure redistribution des redevances sur les ressources naturelles vers les territoires d'où elles proviennent est aussi un levier important pour approfondir la collaboration entre des entreprises comme AMMIC et leurs communautés d'accueil.

AMMIC a plusieurs projets qui permettront d'accroître sa productivité, de maintenir des emplois de qualité, de participer à la vitalité de communautés sur la Côte-Nord et de développer du fer à faibles émissions de carbone qui deviendra crucial dans une économie en pleine transformation. En collaborant avec le gouvernement, ceux-ci pourront devenir réalité, au bénéfice de tout le Québec.



ⁱ Institut de la statistique du Québec (2022). Exportations des principaux produits selon le SCP17, désaisonnalisées et en dollars constants, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/commerce-international-donnees-mensuelles/tableau/exportations-principaux-produits-selon-le-scp17-desaisonnalisees-et-dollars-constants-quebec>

ⁱⁱ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (2022). Données sur l'activité minière, [Données sur l'activité minière](#) - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (gouv.qc.ca). Les données de 2021 proviennent directement d'AMMIC.